Association sans but lucratif
Fédération des associations d'environnement

Avis d'Inter-Environnement Wallonie sur l'avant-projet de Plan wallon pour la Maîtrise Durable de l'Energie

(avril 2001)

➤ Boulevard du Nord, 6 - 5000 Namur
Tél. : 081/25.52.80 - Fax : 081/22.63.09 - E-Mail : iew@skynet.be
➤ Rue de la Révolution, 7 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.89.46 - Fax : 02/219.91.68 - E-Mail : iew.bxl@skynet.be
http://www.iewonline.be

Introduction

L'approche globale de l'Avant-projet reçoit notre soutien notamment sur les objectifs quantifiés. Les intentions affichées dans l'Avant-Projet manifestent la volonté d'une réelle politique énergétique qui a clairement fait défaut à notre Région ces dernières années. Nous tenons à féliciter cette initiative encourageante. En effet, les résultats tant en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique qu'en terme de « décollage » des énergies renouvelables dépendront d'abord de la clarté et la cohérence du cadre que se donnera la Région wallonne. Nous regrettons cependant le manque de liens chiffrés entre les différentes actions envisagées et les objectifs généraux. N'étant pas à même d'entreprendre une telle évaluation, nous souhaitons seulement définir une hiérarchie dans les différentes (et certes nécessaires) mesures proposées. Chemin faisant, nous souhaitons relever certaines faiblesses ou incohérences mettant en difficulté la réalisation des objectifs annoncés et avancer (en vrac) certaines propositions d'actions supplémentaires.

Nous souhaitons d'emblée attirer l'attention sur le fait que le « poste » transport, très peu pris en compte dans le plan de maîtrise de l'énergie (du fait de sa spécificité) mérite cependant une attention particulière. Si rien n'était fait, l'évolution spontanée des modes de transports est susceptible de mettre à mal les réductions de demande finale d'énergie dans les autres secteurs. La consommation énergétique finale liée au transport a en effet, comme rappelé page 13, augmenté de 28,8% entre 1990 et 1998. L'amélioration de l'efficacité énergétique que mentionne le rapport n'est certainement pas une solution suffisante au problème (les performances en la matière sont déjà annihilées par l'augmentation du poids des voitures et clairement anéanties par l'augmentation du volume du trafic).

Politique générale

De façon générale, nous apprécions les efforts mis en place pour inverser la tendance actuelle d'augmentation continuelle de la consommation d'énergie. La Wallonie, (comme la Belgique) est une région particulièrement (et continuellement plus) énergivore, notamment par rapport aux Pays-Bas qui ont rapidement mené (1980) une politique volontariste leur permettant par exemple de stabiliser leur niveau d'intensité électrique. De ce fait, nous ne pouvons qu'apprécier l'objectif de réduction de la consommation finale (7%), ce qui nous ramènerait au niveau de 1990.

De même, l'objectif de réduction de 8% de la consommation fossile primaire nous paraît tout à fait louable, principalement pour sa composante énergie renouvelable. La composante «efficacité énergétique de l'offre d'électricité[1]» constitue quant à elle un objectif intéressant (à court terme). Cependant, la substitution du charbon par le gaz, si elle permet une réduction substantielle des émissions de CO2, ne constitue pas quant à elle de progrès durable (une fois le renouvellement réalisé, plus aucune réduction de CO2 n'est à attendre) (les réserves de gaz étant limitées, le problème d'approvisionnement est donc reporté). D'autre part, cette évolution (charbon vers gaz) ainsi que la modernisation des centrales existantes, ne devrait

[1] Nous visons par ce terme toutes les mesures d'économie d'énergie intervenant dans la production d'électricité : modernisation des anciennes centrales, ce qui revient à remplacer progressivement les centrales à charbon par des turbines gaz-vapeur à meilleur rendement énergétique (TGV), et la cogénération de qualité.

pas, au regard de l'efficacité économique des TGV[2] faire l'objet d'actions publiques de grande envergure. De façon plus générale, nous souhaitons donner la priorité aux actions publiques orientées vers la maîtrise de la demande (en terme absolu) et le développement des énergies renouvelables (les objectifs durables) sur les actions publiques orientées vers une amélioration de l'efficacité énergétique de l'offre qui devrait (avec plus ou moins de retard) atteindre son niveau d'efficacité économique (objectif à renouveler en permanence).

Gouverner autrement.

L'Avant-Projet comporte une réflexion d'importance sur la façon de gouverner. Les enjeux de la politique énergétique étant susceptibles d'intéresser, de toucher de nombreux acteurs économiques, de nombreux acteurs de la société, sa réussite dépend de l'implication de ces derniers. Nous sommes donc très heureux de l'ouverture (publicité du débat, rencontres de l'énergies) des initiatives prises en la matière. Nous profitons de l'occasion pour rappeler la pertinence d'une pluralité de représentants au sein du futur comité de l'énergie dont la constitution a été définie dans le projet de décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (chap XII, ART. 51, 2°§). (l'article prévoit notamment un représentant d'organisations environnementales actives dans le domaine de l'énergie, un représentant des producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables)

Les énergies renouvelables

Nous souhaitons insister sur le fait que le recours aux énergies renouvelables est la seule politique énergétique viable à long terme (tant en approvisionnement qu'en terme de CO2). Le développement de celles-ci constitue certainement l'enjeu principal de la décennie à venir. Ainsi, si l'installation d'éoliennes et l'utilisation des derniers sites intéressants en hydraulique permettrait d'arriver à 4,4% de la consommation finale de 2010 (8% de l'électricité produite), une politique d'intensification du renouvelable nous semble prioritaire. En ce sens, l'objectif de 20% de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour 2020 reçoit notre soutien le plus vif. La répartition du faible (mais heureusement en nette augmentation) budget nous semble aller dans le bon sens (aides à la recherche) bien que nous ne disposions pas des informations suffisamment précises quant aux types de recherches réellement engagées et leur répartition budgétaire.

Nous souhaitons insister sur l'importance d'un soutien (notamment financier) aux énergies renouvelables. En effet, la percée des différentes techniques de production passera par des garanties conséquentes (en terme de facilité de raccordement au réseau, sur le niveau des primes,…) qui doivent être très clairement établies et affichées (on constate un essoufflement du renouvelable en Allemagne, clairement engendré par les incertitudes concernant le futur marché libéralisé)

Dans ce sens, il nous semble que la part d'électricité provenant d'énergies renouvelables imposée aux distributeurs du futur marché libéralisé devrait être significativement supérieure à la capacité de production wallonne. En effet, le potentiel du renouvelable étant plus limité en Wallonie qu'ailleurs en Europe, les distributeurs pourraient acheter leur quotas à l'étranger, « important » de la sorte de l'électricité verte. Or, il nous semble important de donner une sérieuse impulsion aux énergies renouvelables wallonnes.

[2] Livre vert européen sur la sécurité d'approvisionnement, annexe 2.

Aussi, nous souhaitons que les quotas d'électricité verte imposés aux futurs distributeurs soient différentiés selon qu'elle provienne de cogénération ou de renouvelable. Intégrer ces deux sources d'énergie dans une même comptabilité (comme proposé par le Gouvernement) risquerait (dans les périodes de baisse relative du prix des énergies fossiles) de tirer vers le bas le prix des certificats verts, au détriment du renouvelable.

Par ailleurs, il ne nous semble pas du tout déraisonnable d'augmenter la contribution de l'électricité « classique » à la promotion des énergies renouvelables (elle s'élève actuellement à un centime par kWh). Il nous semble pertinent de rappeler ici l'importance des subsides alloués au nucléaire et celle des efforts consentis (par le CCEG et supportés) par les consommateurs pour amortir rapidement les investissements énormes qu'il suppose –les consommateurs auraient ainsi payé 200 milliards anticipativement[3])

Enfin, nous soutenons l'imposition d'une taxe Energie/CO2. Outre l'effet premier de réduction de CO2 attendu de la taxe, le produit de celle-ci devrait inverser la charge financière des dépenses nécessaires au décollage du renouvelable (non plus comme précédemment dans le budget global –essentiellement approvisionné par la fiscalité sur le travail).

[3] Selon Test-Achat, *Vers l'Avenir* du 13 avril 2001. Si la rapidité de l'amortissement des investissements (très importants relativement aux frais d'entretien) a été consentie par le CCEG, c'était pour des raisons de sécurité d'approvisionnement et de baisse future des prix. Aujourd'hui, Electrabel a déjà amorti ses investissement, le prix de l'électricité devrait donc rapidement baisser. Le CCEG a annoncé que les prix belges seraient alignés sur les prix de nos voisins à l'aube 2002. C'est en même temps une façon, pour Electrabel, de se préparer aux futur marché libéralisé (2005). Mais alors que les prix auraient dû prochainement baisser en dessous de ceux de nos voisins (pour respecter le principe établi au CCEG), il y a de fortes chances (du fait de la libéralisation) qu'ils restent similaires, Electrabel bénéficiant ainsi d'un avantage compétitif par rapport à ses concurrents (à qui il n'a pas été autorisé d'amortir si rapidement leurs investissements et qui devront donc encore supporter des coûts qu' Electrabel a déjà amorti). Cette situation légitime selon nous des obligations de soutien des énergies renouvelables. Le financement de la promotion des énergies renouvelable pourrait donc être assuré par ces 200 milliards dont Electrabel jouit illégitimement.

Maîtrise de la demande.

Si nous remarquons et félicitons les objectifs de diminution des demandes finales et primaires globales d'énergie, nous constatons une insuffisance voire une incohérence des objectifs à atteindre en matière de consommation électrique.

En effet les objectifs de 2000 à 2010 consistent à limiter l'augmentation de la demande d'électricité à 5% pour le résidentiel à 10% pour le tertiaire et à 20% pour l'industrie. C'est incontestablement un progrès par rapport à l'évolution spontanée (+25% entre 90 et 98) mais en contradiction avec l'objectif de réduction de la demande d'électricité de 20% pour 2020 fixé à la page 31. (Les Pays-Bas stabilisent leur consommation entre 90 et 98, il nous faudrait, pour revenir à ce même niveau, une baisse de 31%.)

<u>Analyse cas par cas des actions publiques.</u>

Le résidentiel.

L'objectif de réduction des combustibles via les normes de construction nous paraît recevoir des moyens adéquats. Les actions sur la production de chaleur domestique et les économies d'énergie qu'il y a lieu de susciter nous semblent en effet prioritaires. Ici aussi, l'action publique doit rattraper le laxisme des années précédentes en se donnant les moyens d'atteindre les normes actuellement non respectées. Il s'agit d'un objectif nécessaire et révélateur des comportements wallons. Les normes d'isolation n'ont en soi rien de très contraignant : elles correspondent au niveau économiquement efficace. Si l'information et la collaboration des architectes nous semble bien réfléchie pour atteindre ces normes, nous souhaitons cependant faire remarquer l'absence de mention de l'influence de l'aménagement du territoire et de l'influence des types de matériaux dans les dépenses énergétiques . (promotion du bois : exemple la fabrication d'une poutre en béton est responsable de l'émission de 100kg de CO2 dans l'atmosphère, une poutre en bois soumise aux même conditions assainit l'atmosphère de la même quantité.)

D'autre part, si nous soutenons les importantes initiatives de sensibilisation du grand public sur les questions de chauffage (y compris d'eau sanitaire), nous ne pouvons que déplorer l'absence de sensibilisation des enjeux liés à la mobilité. Engager d'importantes actions dans le domaine du transport (en importante progression) nous paraît pourtant capital. En effet, l'image positive de l'automobile est à ce point ancrée dans l'esprit du consommateur occidental qu'il lui devient plus difficile de mesurer les conséquences environnementales de son utilisation.

Dans les questions de production locale d'énergie thermique, nous soulignons la contradiction qui apparaît entre une volonté de stabilisation (page 44) et une volonté de promotion (plus du double de la part actuelle) (page 70) du bois de chauffage. Nous sommes favorables à l'expansion de ce mode de production de chaleur, moyennant des apports technologiques de rendement et de traitement des fumées sur les poêles existants. Ce mode de production de chaleur est intéressant à combiner avec la valorisation de certains espaces ruraux ou semi ruraux où des comportements « je fais mon bois » peuvent être encouragés en confiant à des particuliers la gestion de certaines haies, talus boisés, … qui n'intéressent généralement pas les professionnels du fait du peu de rendement qui leur est associé, (mais qui peuvent intéresser les particuliers du fait de la proximité de leur domicile.)

En matière d'électricité, les actions nous semblent plus modestes tant dans les moyens que dans les objectifs fixés. En effet, si l'objectif de stabilisation de la consommation des ménages pour 2005 (à un niveau de 5% supérieur à celui actuel) met fin à l'expansion continuelle de la consommation électrique, il conviendrait d'envisager une inversion de la tendance. Dans cette optique, il nous semble important de, entre autres choses :

- Pénaliser (à l'achat) les chauffages électriques, système de chauffage particulièrement énergivore qui a en outre le désavantage d'être très coûteux (à la consommation [4]) La mesure est donc largement favorable aux plus défavorisés, en particulier aux locataires.
- Promouvoir activement les subsides aux ménages (à bas revenu) qui souhaitent se procurer un appareil électroménager de classe A (en veillant que ce dernier soit raisonnablement proportionné à ses besoins). Cet objectif pourrait rentrer dans le cadre de la nouvelle impulsion des guichets de l'énergie.
- Renforcer les programmes de promotion du chauffe-eau solaire. Nous apprécions l'objectif d'arriver à ce que ce type d' investissement soit perçu dans dix ans comme aussi élémentaire que l'est actuellement un double vitrage.
- La lisibilité des factures (comparaison par rapport à un type de ménage similaire, évolution par rapport aux périodes précédentes) est un excellent moyen de responsabilisation du citoyen. De même, il nous semble intéressant de généraliser le principe de garantie d'origine prévu pour l'électricité verte à l'ensemble de la production. Le consommateur pourra ainsi être mieux informé et inclure dans ses critères de choix des considérations éthiques et environnementales.
- La suppression de la redevance fixe est également un élément tout à fait pertinent, dans le sens où il supprime la dégressivité des tarifs, et de ce fait, l'avantage concédé aux dernières unités consommées. Il nous semble cependant important de s'assurer que toute autre forme de dégressivité des tarifs ne soit pas tolérée. Plus encore, nous trouverions très pertinent (ce qui est en même temps une façon de s'assurer l'universalité d'un droit fondamental à l'accès à l'électricité) que les premiers kwh soient gratuits. La décision flamande est en ce sens plus intéressante encore que la proposition de la commission AMPERE : alors que la deuxième imaginait que les 5OO premiers kwh soient gratuits, la région flamande instaure un forfait de 100 kwh par ménage avec un supplément de 100 kwh par personne composant le ménage. Nous sommes par contre défavorables à la proposition de Test-Achat de donner à l'électricité le statut de bien élémentaire, ce qui impliquerait de faire passer le taux de TVA de 20 à 6%.
- Un bon coup de sensibilisation serait de généraliser la distribution, avec explication des enjeux économiques et écologiques d'une réduction de la consommation d'électricité, des petits instruments permettant de mesurer la consommation effective de chaque appareil.

L'industrie

1. Instaurer le principe du benchmarking (l'Avant-Projet explicite sa pertinence pour le tertiaire, mais pas pour l'industrie) dans les accords de branche. Un accord de branche nous paraît intéressant dans la mesure où les mesures d'économie d'énergie consenties

[4] Mais bon marché à l'achat. Des propriétaires peu scrupuleux font donc reporter la charge de l'investissement d'un système de chauffage correct sur le locataire qui paie la facture d'électricité.

par l'industrie ne se limitent pas seulement au niveau de rentabilité à court terme. Le benchmarking nous paraît être un outil intéressant dans la mesure où il permet de relever (jusqu'à un certain point) le niveau de l'effort consenti.

De plus, (dans la mesure où ce principe est généralisé) le fait de prendre pour base de la négociation la situation des pays voisins, devrait, à moyen terme, diminuer les barrières (argument de perte de concurrence) à l'initiative isolée de certaines entreprises ou certains pays en la matière.

En définitive, si une action publique invitant les industriels à atteindre leur niveau d'efficacité économique dans les matières énergétiques nous paraît tout à fait intéressant, l'octroi de subsides (financement des audits énergétiques) ne nous paraît pas prioritaire, vu le budget limité. A contrario, dans la mesure où les choix d'investissement sont plus contraignants, l'octroi de subside (ou de label « responsable en dépense énergétique ») pourrait être utilisé en parallèle à celui de la sanction : une branche (ou une entreprise) qui ne parvient pas à se mettre d'accord sur la répartition des efforts entre les différents concurrents et/ou (une entreprise) qui n'atteindrait pas ses objectifs de réduction doit être sanctionnée.

2. Plus généralement, la mise à disposition du public (réseau de consommateurs responsables, éco-consommation, … des informations concernant les dépenses énergétiques liées à la production de tel ou tel bien marchand pourrait être intéressante. Dans la mesure où le contrôle de la consommation d'énergie constitue un enjeu global, il nous paraîtrait judicieux de rendre obligatoire la publicité d'un bilan énergétique à côté du bilan comptable.
3. Parmi les objectifs fixés (réduction globale de 9%) la consommation d'électricité est encore en hausse (20%). N'est-il pas judicieux de mener une politique de réduction de la consommation électrique de l'industrie ? Aujourd'hui, les factures d'électricité sont plus élevée que sa part dans la consommation finale énergétique de l'industrie. Et demain ? Quelle est la part de l'augmentation liée à l'abandon prévu du charbon par certaines industries ? Quel est le rôle de la libéralisation du marché de l'électricité dans cette augmentation ? De quels outils dispose-t-on pour atténuer cet éventuel effet ?
4. Quid des incitants à limiter les transports de marchandises que l'industrie génère. Toute l'analyse se passe « hors transport ». Or, la gestion des stocks « just-in-time » fait reporter sur le transport les dépenses énergétiques, la multiplication des horaires de nuit oblige de fait les travailleurs à se rendre en voiture à leur lieu de travail, …